

## Décision relative à l'arrivée à échéance du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2020/617 du 5 mai 2020, renouvelant l'approbation de la substance active métalaxyl-M conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **HARPON P**

|                   |                           |
|-------------------|---------------------------|
| de la société     | CAVE DES HAUTS DE GIRONDE |
| numéro de dossier | n°2021-0806               |

Considérant l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence EPERON PEPITE (AMM n° 2010118),

Considérant en conséquence que l'ensemble des conditions d'autorisation prévues à l'article 52 du règlement (CE) N°1107/2009 ne peuvent être remplies,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après arrive à échéance en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

## Informations générales sur le produit

|                  |   |
|------------------|---|
| Nom du produit   | HARPON P  |
| Type de produit  | Permis de commerce parallèle  |
| Titulaire        | CAVE DES HAUTS DE GIRONDE<br>LA CAFOURCHE, 33860 MARCILLAC,<br>FRANCE |
| Formulation      | Granulé dispersable (WG)  |
| Contenant        | 64 % - mancozèbe<br>3,9 % - métalaxy-M                                |
| Numéro d'intrant | 2050194   |
| Numéro de permis | 2050118   |
| Fonction         | Fongicide   |
| Gamme d'usage    | Professionnel   |

## Conditions générales de l'échéance du permis

|  |            |
|--|------------|
| Date d'échéance du permis                                | 31/05/2021 |
| Date limite pour la vente et la distribution             | 04/07/2021 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks | 04/01/2022 |

A Maisons-Alfort, le 16 MARS 2021

Caroline SEMAILLE  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

